



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT

Siège social : 154, rue Bernard GIRAUDEAU

CS 59999

34187 MONTPELLIER cedex 4

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault le 2 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le point 6 de la note « I – Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant des actions engagées dans le cadre d'un programme piloté par la Chambre Régionale des Métiers d'Occitanie et financé par des fonds Européens.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges ainsi que ses obligations en matière d'indemnités de départ à la retraite, telles que mentionnées dans la note « VII – Autres Informations » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la Chambre de Métiers, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la commission des finances et du Trésorier arrêtés le 2 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée des élus appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre Consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau et vérifiés par la Commission des Finances.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Métiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 3 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Evelyne CHANSAVANG
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

ACTIF	Montant brut N	Amortissements	Montant net 2019	2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	676 928,06	635 084,52	41 843,54	28 202,05
Immobilisations incorporelles encours				
Avances et acomptes	3 240,00		3 240,00	
Sous-total (immobilisations incorporelles)	680 168,06	635 084,52	45 083,54	28 202,05
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 435 962,03		1 435 962,03	1 435 962,03
Agencements et aménagements de terrains	403,99	403,99		
Constructions	15 476 720,60	2 185 192,42	13 291 528,18	12 252 274,09
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage	552 222,74	214 384,66	337 838,08	395 631,47
Autre immobilisations corporelles	1 450 725,37	1 125 090,87	325 634,50	307 854,30
Immobilisations corporelles encours				
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations corporelles)	18 916 034,73	3 525 071,94	15 390 962,79	14 391 721,89
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	7 373,02		7 373,02	7 373,02
Prêts				
Autres immobilisations financières	91,48		91,48	91,48
Sous-total (immobilisations financières)	7 464,50	0,00	7 464,50	7 464,50
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	19 603 667,29	4 160 156,46	15 443 510,83	14 427 388,44
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Avances et acomptes	10,83		10,83	23,07
Clients et comptes rattachés	184 564,51	17 737,46	166 827,05	150 977,13
Fournisseurs débiteurs				
Personnels et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8,00		8,00	8,00
Etat et autres collectivités publiques	2 311 300,86	399 009,35	1 912 291,51	1 627 512,95
Comptes courants				
Autres créances	6 746,62		6 746,62	9 267,01
Charges constatées d'avance	22 300,08		22 300,08	28 059,52
Compte de liaison des établissements				
Opérations de trésorerie inter-services				
Sous-total 1	2 524 930,90	416 746,81	2 108 184,09	1 815 847,68
Valeurs mobilières de placement	1 009 261,68		1 009 261,68	1 009 261,68
Disponibilités				
Caisse	1 652,58		1 652,58	2 412,89
Comptes bancaires débiteurs	2 953 499,11		2 953 499,11	4 972 215,58
Comptes de Virements internes				
Sous-total 2 (Disponibilités)	3 964 413,37	0,00	3 964 413,37	5 983 890,15
Régies d'avances et accreditifs				
Sous-total 3				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	6 489 344,27	416 746,81	6 072 597,46	7 799 737,83
TOTAL GENERAL (I+II)	26 093 011,56	4 576 903,27	21 516 108,29	22 227 126,27

PASSIF	2019	2018
CAPITAUX PROPRES		
Apports		
Dotations	511 513,62	511 513,62
Dons et legs	21 780,82	21 780,82
Affectation		
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.		
Ecart de réévaluation		
Réserves	13 210 153,74	13 210 153,74
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement		
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)	13 210 153,74	13 210 153,74
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	-410 420,08	94 471,46
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-393 729,56	-504 891,54
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés	3 061 690,69	3 122 271,93
TOTAL I CAPITAUX PROPRES	16 000 989,23	16 455 300,03
PROVISIONS		
Provisions pour risques	466 251,38	428 942,87
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS	466 251,38	428 942,87
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établiss.de crédit	3 623 369,61	3 738 683,26
Emprunts et dettes financières divers	10 021,43	10 162,04
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques		
Comptes bancaires créditeurs	0,00	0,00
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	573 109,21	708 766,15
Dont : fournisseurs	339 725,68	417 066,03
Dont : fournisseurs d'immobilisations		
Dont : fournisseurs effets à payer		
Dont : fournisseurs factures non parvenues	233 383,53	291 700,12
Dettes fiscales et sociales	826 472,18	832 131,65
Dont : Personnels et comptes rattachés	310 368,14	291 993,83
Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux	407 063,43	398 788,27
Dont : Etat et autres collectivités publiques	109 040,61	141 349,55
Compte de liaison des établissements		
Opérations de trésorerie inter-services		
Comptes courants		
Dettes diverses	14 922,92	37 138,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés		
Autres dettes (y.c 47)	-3 000,00	
Produits constatés d'avance	3 972,33	16 002,27
TOTAL III DETTES	5 048 867,68	5 342 883,37
TOTALGENERAL (I+II+III)	21 516 108,29	22 227 126,27

Numéro de compte	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
64 Charges de personnels	3 735 752,84	3 472 491,00
621 Personnel Extérieurs		54 298,62
6311 Taxes sur les salaires	228 446,00	226 806,00
6333 Impôts et taxes sur rémunération	41 483,03	40 348,53
60 Achat (sauf 603)	780 053,22	209 746,23
603 Variation de stocks		
657 et 658 Charges spécifiques	396 711,37	324 498,53
Autres charges de gestion	1 260 509,78	1 743 124,71
681 Dot amo, dépr, prov exploitation	975 244,71	863 706,57
* TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	7 418 200,95	6 935 020,19
** Résultat d'exploitation	480 834,97-	229 992,50-
CHARGES FINANCIERES		
66 Charges financières	119 764,38	123 066,26
dont 6616 intérêts emprunts et dettes		
686 Dot amo, dépr, prov ch. finan.		
* TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	119 764,38	123 066,26
** Résultat financier	115 061,44-	116 644,69-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 Charges exceptionnelles	25 143,19	482 460,50
dont 675 VNC actifs cédés		
687 Dot amo, dépr, prov cha. except.		
* TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	25 143,19	482 460,50
** Résultat exceptionnel	203 634,85	155 684,36-
69 Impôt sur bénéfices	1 468,00	2 570,00
** TOTAL DES CHARGES (I+II+III+69)	7 564 576,52	7 543 116,95
*** Solde Créiteur (bénéfice)		
*** TOTAL GENERAL	7 564 576,52	7 543 116,95
PRODUITS D'EXPLOITATION		
74 Subventions d'exploitations	1 601 045,43	1 378 862,35
dont 7412 ministère com. Artisanat		
dont 7442 région	598 182,00	437 647,00
dont 7481 taxe d'apprentissage		0,00
dont 7487 sub CRMA	508 252,00	592 835,00
71 Production stockée		0,00
757 Produits spécifiques	3 115 156,00	2 707 551,60
dont 7571 taxe pour frais de chambres		0,00
dont 7574 ress. ou subv. de fonc	2 800 000,00	2 510 000,00
dont 7575 droit add. fin. conseils form.		0,00
70, 72, 75 Produits de gestion	2 065 965,39	2 377 583,65
781 Rep sur am, dépréc, et prov d'expl.	154 306,93	241 030,09
791 Transferts de charges d'exploitation	892,23	0,00
* TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (IV)	6 937 365,98	6 705 027,69
PRODUITS FINANCIERS		0,00
76 Produits financiers	4 702,94	6 421,57
786 Reprises sur dépréc et prov financiè		0,00
796 Transfert de charges financières		0,00
* TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 702,94	6 421,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
77 Produits exceptionnels	228 778,04	326 776,14
dont 775 prodt des cessions d'actifs		0,00
dont 777 qote part subv invst	90 006,19	91 260,00
787 Reprises sur déprec et prov except.		0,00
797 Transferts de charges except.		0,00
* TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	228 778,04	326 776,14
** TOTAL DES PRODUITS (IV+V+VI)	7 170 846,96	7 038 225,40
*** Solde Débiteur (Perte)	393 729,56	504 891,55
*** TOTAL GENERAL	7 564 576,52	7 543 116,95

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
154 Rue Bernard Giraudeau CS 59999 34 187 MONTPELLIER CEDEX 4

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total avant répartition est de 21 516 108 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de 393 729,56 euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes qui ont été établis le 26 mai 2020.

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au budget de fonctionnement, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'exercice.

Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- I. Faits caractéristiques de l'exercice**
- II. Règles et méthodes comptables**
- III. Engagements financiers & Autres éléments significatifs**
- IV. Notes sur le bilan actif**
- V. Notes sur le bilan passif**
- VI. Détail des produits et des charges**
- VII. Autres informations**

I. Faits caractéristiques de l'exercice

1. Les produits de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault sont de 7 170 876,96 € contre 7 038 225,40 € en 2018. Les charges sont de 7 564 576,52 € contre 7 543 116,95 € en 2018.

Notons que le résultat est déficitaire de 393 729,56 € contre 504 891,55 € en 2018. Ces chiffres intègrent les chiffres de l'IRFMA (CFA).

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

2. Le budget réalisé du CFA sur l'exercice 2019 est de 1 154 379,87 €. Ce budget est en déficit à hauteur de 55 098,25 € malgré la participation de l'organisme gestionnaire à hauteur de 280 000 €.
3. La mise en œuvre de la loi du 23 juillet 2010 portant sur la réforme du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, se caractérise notamment par la régionalisation de la collecte de la taxe pour frais de Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Le produit de la Taxe pour Frais de Chambre de Métiers a été inscrit dans les comptes à hauteur de 2 800 000 €, contre 2 510 000 € en 2018.
4. Le projet immobilier « Le campus de l'Artisanat » est terminé.
Un amortissement par composant a été pratiqué à compter du 01/01/2016.

En ce qui concerne le financement du projet :

- L'emprunt court terme (4 000 000) a été totalement remboursé sur 2016, et l'emprunt long terme (4 000 000) a quant à lui été totalement débloqué sur l'exercice précédent.
 - La CMA34 en 2018 n'a pas perçu le solde de la subvention d'investissement notifiée par le Conseil Régional. A ce jour il reste à recevoir, sur les 2 500 000 € attendus, 114 325 €.
5. En terme financier, l'activité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault en 2019 a dégagé une Capacité d'Auto Financement de 337 203 € contre 26 525 € en 2018.
Le Fonds de Roulement au 31/12/2019 quant à lui est de 4 647 319 €.

6. Dans le cadre d'un programme régional piloté par la Chambre régional des Métiers de l'Occitanie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault s'est engagée à réaliser des actions financées par des fonds européens. De par le principe de mutualisation des programmes d'action, la répartition des financements dépend de la réalisation des objectifs par chacune des chambres de métiers départementales.

Pour tenir compte du risque de non réalisation des objectifs au niveau régional, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault a ajusté les montants notifiés par la Chambre régional des Métiers de l'Occitanie en fonction des réalisations communiquées par son service des entreprises. Cette évaluation porte sur les subventions à recevoir de l'exercice mais aussi sur les subventions à recevoir des exercices antérieurs pour lesquelles il reste des montants à percevoir.

Dans ce contexte, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault a considéré qu'il existait notamment un risque de ne pas percevoir l'intégralité des sommes attendues et bénéficiant de fonds européens FSE pour l'année 2019. En conséquence, une provision a été comptabilisée à hauteur de 132 K€ pour couvrir ce risque.

7. Depuis le 01/01/2019 la CMA34 applique les règles fiscales en matière de TVA. Ainsi la CMA34 applique la TVA sur les opérations qui rentrent dans le champ concurrentiel, à savoir le CFE et certaines prestations annexes telles que la location de salle et les prestations individuelles, hors formation.
8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur la situation financière ou le résultat de l'exercice n'est à signaler.

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Les mesures prises en réaction à cette situation ont perturbé l'activité de la chambre sans toutefois remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

9. La CMA34 a acquis les ensembles immobiliers de Castelnau le Lez et de Clermont l'Hérault en fin d'exercices pour la somme de 1 558 760 €, soit respectivement 1 112 460 € et 446 300 €.

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur, et en particulier de l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif au référentiel applicable aux établissements du réseau des chambres de métiers et d'artisanat.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault est un établissement public économique de l'Etat (article 6 du code de l'Artisanat).

Conformément à l'article 28 du code de l'artisanat, le budget et les annexes présentés sont établis dans les formes prescrites par le Ministre chargé de l'Artisanat et le Ministre chargé du budget.

Toutefois il découle de l'article 19 III du code précité que le plan comptable général (règlement du CRC n°99-03) s'applique et prime donc sur le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 et les différentes Instructions comptables (notamment l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006) publiées par la Direction Générale de la comptabilité publique.

Les comptes sont transmis à l'autorité de tutelle.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :
 - Autres immobilisations incorporelles = 3 ans,
 - Constructions = 15 à 50 ans selon les composants,
 - Construction sur sol d'autrui = 10 ans,
 - Matériel de bureau = 5 à 10 ans,
 - Matériel informatique = 3 à 5 ans,
 - Mobilier = 10 ans,
 - Divers Installations Matériels et outillages = 5 ans.

- Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Subventions d'investissements
Elles sont comptabilisées en fonction des demandes de paiement et des justificatifs des dépenses auprès de l'organisme financeur.

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

III. Engagements financiers & éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements : locations longues durées	118 734

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Garanties reçues de la CEGC (Compagnie Engagement Garantie Caution).

Caisse d'épargne : 50% du capital restant dû soit au 31/12/2019 : $1\,252\,605.81 \times 50\% = 626\,302.91\text{€}$
 CEGC

Crédit coopératif : 50% du capital restant dû soit au 31/12/2019 : $1\,230\,342.55 \times 50\% = 615\,171.28\text{€}$
 CEGC

Banque populaire : 50% du capital restant dû soit au 31/12/2019 : $1\,255\,734.90 \times 50\% = 627\,867.45\text{€}$
 CEGC

Soit un total de 1 869 341.64€

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
 Exercice clos le 31/12/2019

IV Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	637 736	39 192		676 928
Immobilisations corporelles	17 258 870	1 660 404		18 919 274
Immobilisations financières	7 463	0		7 463
Total	17 904 069	1 699 596	0	19 603 665
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles	609 533	25 551		635 084
Immobilisations corporelles	2 867 149	657 923		3 525 072
Immobilisations financières				
Total	3 476 682	683 474		4 160 156

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	91	91	
Actif circulant & charges d'avance	2 524 931	2 524 931	
TOTAL	2 525 022	2 525 022	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	92 272
Autres créances	1 439
Disponibilités	

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

- Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Ci-dessous le détail :

Date	Type	2019	2018
31/12/2019	LOCATION MOBILIERE	494,55	2 599,20
31/12/2019	MAINTENANCE	17 421,51	17 582,60
31/12/2019	DOCUMENTATION	1 683,78	2 507,77
31/12/2019	PUBLICITE		932,47
31/12/2019	IMPRIMES	626,40	3 000,00
31/12/2019	VOYAGE ET DEPLACEMENT	582,89	438,65
31/12/2019	LICENCES INFORMATIQUE	719,76	
31/12/2019	COTISATIONS DIVERSES		484,72
31/12/2019	TELEPHONE	771,19	514,11
		22 300,08	28 059,52

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

V Notes sur le bilan passif

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	428 943	141 315	104 007	466 251
Provisions pour dépréciation	316 590	150 454	50 300	416 744
Total	745 533	291 769	154 307	882 995
Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	3 633 171	128 915	517 030	2 987 226
Dettes financières diverses	220	220		
Fournisseurs	573 109	573 109		
Dettes fiscales & sociales	826 472	826 472		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 923	11 923		
Produits constatés d'avance	3 972	3 972		
	5 048 867	1 544 611	517 030	2 987 226

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	9 801
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	233 384
Dettes fiscales & sociales	419 806
Autres dettes	

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Ci-dessous le détail :

Fournisseur	2019	2018
Factures formation	24 560	16 002

VI Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
4180000 Clients-prod n factures	92 272	99 795
Clients et comptes rattachés	<u>92 272</u>	<u>99 795</u>
4098000 R.r.r.a obtenir et autres avoirs	11	0
4687000 Divers produits a recevoir	1 439	2 480
Autres créances	<u>1 450</u>	<u>2 480</u>
5187000 Intérêts courus a recevoir	0	0
Disponibilités	<u>0</u>	<u>0</u>

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
 Exercice clos le 31/12/2019

Total des produits à recevoir	<u>93 722</u>	<u>102 275</u>
Charges constatées d'avance :	31/12/2019	31/12/2018
4860000 Charges constatées d'avance	22 300	28 060
Total des charges constatées d'avance	<u>22 300</u>	<u>28 060</u>
Charges à payer :		
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
1688400 Int courus/emprun ets cre	9 801	9 942
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<u>9 801</u>	<u>9 942</u>
4080000 Frs factures non parvenues	233 384	291 700
4084000 Frs factures non parvenues immo		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<u>233 384</u>	<u>291 700</u>
428200 Personnel dettes provision sur Congés Payés	239 210	281 718
428600 Personnel CAP	4 838	6 650
437820 Contribution solidarité		0
4382000 Charges sociales sur Congés Payés	114 152	133 534
4378300 Contribution FIPHP	12 036	11 856
4387000 Prod a recevoir org s.sle	7 127	4 986
438600 Charges a payer org social		0
441840 Conseil national paritaire de la form	30 578	40 349

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
 Exercice clos le 31/12/2019

4486000 Impo charge à pay prov cp	23 749	30 103
4486010 Etat impots charges à payer	153	268
Dettes fiscales et sociales	<u>431 843</u>	<u>509 464</u>
4198 Avoir a établir	0,00	0
4686000 Divers charges à payer	0,00	0
Autres dettes	<u>0</u>	<u>0</u>
Total des charges à payer	<u>675 028</u>	<u>811 106</u>
Produits constatés d'avance :	31/12/2019	31/12/2018
4870000 Produits constatés d'avance	3 972	16 002
Total des produits constatés d'avance	<u>3 972</u>	<u>16 002</u>

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

VII. Autres informations

Engagements de retraite

Les engagements de retraite se montent à **171 233 €** au 31 Décembre 2019. Ils sont déterminés pour l'ensemble des salariés selon une méthode actuarielle dont les principales hypothèses sont :

	2019
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de mobilité	turn over faible
Taux de charges sociales et fiscales patronales	
cadres sup	55,82 %
cadres	57,02 %
cadres GMP	57,02 %
employé	55,68 %
maîtrise	55,79 %
technicien	56,13 %
secrétaire général	56,36 %
Table de mortalité	Indice 2018
Age de départ à la retraite	60-62 ans
Taux d'actualisation	0,77 %

Evolution des effectifs au 31/12 de l'année

Evolution des effectifs (statutaires – contractuels – vacataires) :

	2019	2018
Statutaires	54	56
Contractuels	24	20
Vacataires	44	17

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
 Exercice clos le 31/12/2019

Résultat exceptionnel au 31/12/2019

	2019	2018	Variation montant	Variation %
Produits exceptionnels	228 775,04	326 776,14	-98 001,10	
771000 Pdts sur opérations de gestion		1 816,75	-1 816,75	-100,00%
771800 Autres produits exc s/ op de gestion	580,16	593,77	-13,61	-2,29%
772000 Pdts exc exercice antérieur	136 665,75	232 970,93	-96 305,18	-41,34%
775200 Pdts cession immo copr		0	0,00	
777000 Quote part sub, inv	90 003,19	91 259,69	-1 256,50	-1,38%
778000 Autres produits exc	1525,94	135	1 390,94	1030,33%
Charges exceptionnelles	25 143,19	482 460,50	-457 317,31	
671100 Charges except s/ op de gestion		2730,8	-2 730,80	
671200 Charges except s/ op de gestion	2000	675	1 325,00	
671800 autres charges exc s/ op de gestion	100,80	6,46	94,34	1460,37%
672000 Charges exc exercice antérieur	23 042,39	479 048,24	-456 005,85	-95,19%
675200 VCN Immobilisation corp,		0	0,00	
Résultat exceptionnel	203 631,85	-155 684,36	359 316,21	

Autres réserves

Suite à la décision en Assemblée Générale du 29 mai 2019, le résultat déficitaire de l'exercice 2018 a été affecté en report à nouveau (504 891,55 €).

Détail des Provisions au 31/12/2019

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Provision risque retraite	179 135	23 297	31 199	171 233
Provision risque contentieux juridique	72 808		72808	0
Provision risque salarié	177 000	118 019		295 018
Provision dépréciation cpte clts	50 300	17 737	50 300	17 737
Prov. dépréc. autres cptes débiteurs	266 291	132 718		399 009
Total	745 533	291 771	154 307	882 997

Annexe CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT
Exercice clos le 31/12/2019

Détail des subventions d'investissement au 31/12/2019

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
ETAT	106 714			106 714
REGION	24 239			24 239
REGION IRFMA	2 356 250	29 425		2 385 675
COMMUNES	30 490			30 490
AUTRES ORGANISMES PUBICS	76 225			76 225
DEPARTEMENT	900 000			900 000
Total	3 493 918	29 425	0	3 523 343

Détail des amortissements des subventions d'investissement au 31/12/2019

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
ETAT	32 490	1 423		33 913
REGION	24 239			24 239
REGION IRFMA	261 221	87 567,00		348 788
COMMUNES	30 490			30 490
AUTRES ORGANISMES PUBICS	23 206	1 016		24 222
DEPARTEMENT	0			0
Total	371 645	90 006	0	461 651